

Formation professionnelle initiale d'employée/employé de commerce CFC Quelles nouveautés pour la rentrée 2023 ?

État février 2022

Projet « Nouvelle formation commerciale initiale »

La réforme « Nouvelle formation commerciale initiale » est le résultat d'une analyse approfondie du champ professionnel et allie des éléments éprouvés à des innovations. L'analyse montre que les employées et employés de commerce de demain feront face à des formes de travail et d'organisation souples, interagiront dans un environnement de travail interconnecté et travailleront avec de nouvelles technologies. Cela suppose des connaissances techniques, une pensée computationnelle, des compétences sociales et personnelles, une pensée critique et de la créativité. Aussi faut-il préparer les apprenties et apprentis à gérer les changements économiques et sociétaux et à apprendre tout au long de leur vie. Peu importe de quoi l'avenir sera fait, les employées et employés de commerce sont prêts.

Grâce à la réforme, la formation commerciale initiale deviendra plus attractive et plus compétitive – du fait aussi que les lieux de formation collaboreront plus étroitement entre eux. Il s'agit là d'un élément essentiel pour la disposition des entreprises à offrir des places d'apprentissage et pour le recrutement de la relève.

Profil de qualification

Le profil de qualification comprend les domaines de compétences opérationnelles suivants :

- A Travail au sein de structures d'activité et d'organisation dynamiques
- B Interaction dans un milieu de travail interconnecté
- C Coordination des processus de travail en entreprise
- D Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs
- E Utilisation des technologies du monde du travail numérique

Les domaines de compétences opérationnelles permettent de structurer la formation et la procédure de qualification. Ils constituent la base des objectifs évaluateurs de tous les lieux de formation. Axée actuellement sur les disciplines, la formation sera adaptée. Les connaissances spécifiques seront transmises dans le cadre des domaines de compétences opérationnelles. Précisons que le développement des compétences opérationnelles se fonde sur des connaissances ou des bases théoriques solides.

École professionnelle

Il n'y aura plus de profil B ni de profil E. De nouvelles possibilités plus flexibles sont offertes aux apprenties et apprentis. Celles-ci permettent de tenir compte de leurs points forts et des exigences des entreprises formatrices :

- À l'avenir, l'ensemble des apprenties et apprentis feront l'acquisition de compétences pratiques dans deux langues étrangères. Au moins l'une de ces langues étrangères doit être une deuxième langue nationale. Les cantons déterminent l'offre en langues étrangères des écoles professionnelles.
- Dans la première langue étrangère, les apprenties et apprentis acquièrent des compétences orales et écrites approfondies. L'apprentissage se fait dans un contexte professionnel. Les apprenties et apprentis se penchent aussi, par exemple, sur des questions économiques dans la langue étrangère.
- Pour la deuxième langue étrangère, il est possible de choisir entre deux offres (matière obligatoire) :
 - La première offre permet aux apprenties et apprentis d'acquérir des compétences orales et écrites approfondies dans la première langue étrangère.
 - La deuxième offre est axée sur la communication orale, c'est-à-dire sur l'expression et la compréhension, ainsi que sur l'acquisition de compétences culturelles. Pour cette deuxième offre, une nouvelle matière d'enseignement innovante va être créée.
 - Au début de la formation, les parties au contrat d'apprentissage choisissent l'une des deux matières obligatoires sur la base des directives et recommandations de l'école professionnelle.
- Les langues étrangères en tant que disciplines facultatives ainsi que, notamment, les séjours à l'étranger et les programmes bilingues continueront à être encouragés et seront attestés dans le portfolio personnel.
- La maturité professionnelle en cours d'apprentissage (BM 1) est toujours possible et comprend l'enseignement de deux langues étrangères. La procédure d'admission continue à être réglée par les cantons.
- Au cours de la troisième année de formation, les apprenties et apprentis ont la possibilité d'approfondir par la pratique des domaines de compétences opérationnelles choisis en fonction de leur domaine d'activité. À cet effet, les apprenties et apprentis ont le choix entre quatre options qui sont définies au bout de la deuxième année de formation par les parties au contrat d'apprentissage : 1. Finances, 2. Communication avec des groupes d'intérêt dans une langue nationale, 3. Communication avec des groupes d'intérêt dans une langue étrangère, 4. Technologie.

Entreprise et cours interentreprises

La formation en entreprise et dans les cours interentreprises (CI) offre également des compléments spécifiques à l'entreprise et à la branche. Le nombre de jours de CI des branches de formation et d'examens (voir annexes 2 et 3 de l'ordonnance sur la formation) correspond dans une large mesure à celui figurant dans le plan de formation actuellement en vigueur.

Lors du développement des instruments de mise en œuvre conçus pour la formation en entreprise, la disposition des entreprises à engager des apprentis et les mesures en faveur des places d'apprentissage jouent un rôle déterminant. L'objectif de ces instruments est de soutenir et de soulager les formatrices et formateurs.

C'est ainsi que le bon rapport coût-bénéfice peut être maintenu pour les entreprises formatrices.

Le dossier de formation et des prestations actuel sera développé. Grâce au portfolio personnel, un moyen didactique conçu pour les trois lieux de formation, les apprenties et apprentis disposeront dès 2023 d'un instrument de développement et de réflexion. Celui-ci leur permettra également de documenter leurs certificats linguistiques, leurs certificats de branche ainsi que les projets qui vont au-delà des compétences opérationnelles des employées et employés de commerce.

Procédure de qualification

La procédure de qualification est axée de manière ciblée sur les domaines de compétences opérationnelles du profil de qualification. Les domaines de qualification sont structurés en conséquence. Les exigences de la Confédération visant à optimiser les examens de fin d'apprentissage et à raccourcir leur durée ont été prises en compte. Les trois lieux de formation continueront à attribuer des notes d'expérience. Comme par le passé, les parties école et entreprise de la procédure de qualification seront prises en compte de manière équivalente. Les contrôles de compétence supplémentaires seront attestés dans le portfolio personnel.

Profil des apprenties et apprentis

La nouvelle formation initiale des employé-e-s de commerce CFC répond aux exigences changeantes du monde du travail de demain. Les conditions pour les jeunes qui souhaitent effectuer une formation commerciale initiale ne seront toutefois pas fondamentalement modifiées. En outre, les domaines à choix, les possibilités d'approfondissement en troisième année de formation (options) et la possibilité d'obtenir une maturité professionnelle en cours d'apprentissage permettent de répondre aux prédispositions et aux points forts des apprenties et apprentis et de tenir compte des besoins des différentes entreprises formatrices.